



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Concours des maisons fleuries – Année 2014

DEL-2014-098

Numéro de la délibération : 2014/098

Nomenclature ACTES : Domaine de compétence, politique de la ville – habitat - logement

Information relative à l'environnement : oui

Date de réunion du conseil : 29/09/2014

Date de convocation du conseil : 23/09/2014

Date d'affichage de la convocation : 23/09/2014

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Emilie CRAMET

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Laurent BAIRIOT, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, Mme Soizic PERRAULT, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉРАН, M. Yvon PÉRESSE, M. Eddy RENAULT, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : Mme Faten ARAB-JAZIRI par M. Daniel LE COUVIOUR, M. Hervé JESTIN par M. Michel JARNIGON, M. Alain PIERRE par M. Jacques PERAN

Concours des maisons fleuries – Année 2014

Rapport de François-Denis MOUHAOU

Le Comité départemental du Tourisme organise chaque année un concours des Maisons Fleuries auquel 34 pontivyens ont participé en 2014.

Selon les catégories, les premiers se voient attribuer un prix en numéraire pour un montant à répartir s'élevant à 1 340 €. Une enveloppe de 700 € est réservée à l'achat de bouquets de fleurs qui seront offerts à tous les participants.

La répartition des prix est fixée comme suit:

- | | |
|---|-------|
| - 1 ^{ère} catégorie: "Jardins visibles de l'espace public" | |
| jardin paysager | 320 € |
| jardin de fleurs | 140 € |
| décor sur façade | 100 € |
| - 2 ^{ème} catégorie: "Embellissement des logement sociaux" | |
| appartement en immeuble collectif | 140 € |
| maison individuelle avec jardinet | 220 € |
| - 3 ^{ème} catégorie: "Décor végétal sur l'espace public" | 100 € |
| - 4 ^{ème} catégorie: "Les jardins collectifs" | 80 € |
| - 5 ^{ème} catégorie: "Mise en valeur de commerce" | 240 € |

Nous vous proposons :

- d'accepter l'attribution des prix comme indiqué ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 29 septembre 2014

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**